

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR

La Maison des jeunes est un lieu de rencontre, de loisirs et dans laquelle on peut passer du bon temps. Mais c'est avant tout un lieu où la vie en collectivité et le respect des autres sont essentiels. Pour cela, il est indispensable de s'engager à respecter les règles suivantes.

### LA VIE AU SEIN DE LA MAISON DES JEUNES

#### ARTICLE 1 : CE QUE JE PEUX FAIRE

Jouer à ce que je veux, me poser tranquillement, ne rien faire, ...  
Donner mes idées d'activités, de sorties, ... aux animateurs  
M'inscrire aux activités proposées  
M'amuser  
Me confier à un animateur

#### ARTICLE 2 : CE QUE JE DOIS FAIRE

Me présenter à un animateur lors de mon arrivée dans la structure et annoncer mon départ  
Respecter les locaux, le matériel, les adultes et jeunes présents à la MDJ  
Ranger ce que j'ai utilisé (matériel, jeux, console, ...)  
Faire la vaisselle, l'essuyer et la ranger après chaque atelier  
Nettoyer la table après un repas lors d'une soirée

#### ARTICLE 3 : CE QUE JE N'AI PAS LE DROIT DE FAIRE

Violence verbale et/ou physique envers toutes les personnes présentes dans la structure (jeunes, animateurs, intervenants, parents, ...)  
Me moquer de personnes  
Entrer et me servir dans le bureau sans la présence d'un animateur ou l'autorisation d'un animateur  
Fumer et vapoter est interdit dans la structure et dans l'espace extérieur (devant et derrière la structure)  
Lors des déplacements en véhicules de la Ville : ne pas manger à l'intérieur, dégrader les sièges.

Les animateurs sont en droit de demander à un jeune de quitter la structure si son comportement n'est pas compatible avec ce règlement. Ayant la possibilité d'aller jusqu'à l'exclusion définitive de la Maison des jeunes si la faute jugée est grave.

Je soussigné(e), ..... atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur de la Maison des jeunes, et m'engage à le respecter tout au long de l'année.

Fait à .....

Date : ...../...../..... Signature du jeune